

Compte rendu de séance

Séance du 09 Janvier 2017

L' an 2017 et le 09 janvier à 20h30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse, Maire.

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, d'ANDIGNÉ Constantin, DROULIN Sylvain, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) avant donné procuration: GUIGNARD Annick à GARNIER Maryse, PAQUET Sandra à BUNCZUK Elodie,

Excusé (s): GIRARD Jean-Pierre, DUBOIS Thierry, GUIGNARD Christian

Invité (s): MAUBERT Estelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
-

Date de la convocation : 03/01/2017

Date d'affichage : 17/01/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de LOCHES
le :

et publication ou notification
du : 17/01/2017

A été nommé(e) secrétaire : CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Charte d'engagement "Objectif Zéro Phyto avec la SEPANT- Présentation par Estelle MAUBERT et Bruno SIMON
Bilan charges MSP 2016 et détermination des charges prévisionnelles pour 2017
Présentation de la nouvelle Communauté de Communes de Loches Sud Touraine
Date du repas des Anciens

Charte d'engagement "Objectif Zéro Phyto avec la SEPANT- Présentation par Estelle MAUBERT et Bruno SIMON
La charte d'engagement en vue du passage au zéro pesticide a pour objectif de soutenir les communes par un soutien technique, de mettre à disposition des outils de communication pour ces dernières ainsi que pour le public et les scolaires. Après la présentation de la Charte par Estelle MAUBERT (Bruno SIMON absent), les membres du conseil municipal ont noté l'intérêt certain que la charte pouvait apporter à la commune notamment, en matière d'appui technique aux employés communaux, et ont décidé de consulter les communes environnantes de l'ancienne communauté de communes de Montrésor pour la ratification de cette charte.

Bilan charges MSP 2016 et détermination des charges prévisionnelles pour 2017,
Bilan non terminé, remis à la prochaine réunion de conseil.

Présentation de la nouvelle Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

Madame le Maire présente au conseil municipal la nouvelle communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE, avec l'élection du Président et des 15 Vices-Présidents.

Le conseil municipal doit se positionner dans le choix des conseillers aux commissions thématiques de la Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE. Chaque commune doit proposer 4 noms de conseillers municipaux avec chacun 2 choix de commission.

- **d'ANDIGNÉ Constantin** : choix 1 : commission économie , choix 2 : commission tourisme et culture
- **BONVALET Jeanne** : choix 1 : commission enfance - jeunesse, choix 2 : commission économie rurale et solidaire
- **CHAPELOT Pascal** : choix 1 : commission déchets ménagers, choix 2 : commission rivières milieux aquatiques et ENS
- **CHOTIN Françoise** : choix 1 : commission aménagement du territoire, choix 2 : commission eau et assainissement

Date du repas des Anciens

La date du repas des anciens a été fixée au 2 avril 2017.

Questions diverses :

Présentation de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE préalablement à son affichage. Le présent arrêté cite les 68 communes présentes dans la nouvelle communauté de communes dont Villeloin-Coulangé.

L'Entente Communale de Gymnastique Volontaire, association de Villeloin-Coulangé, s'est vu attribuer pour 4 ans le Label "Qualité Club Sport Santé", décerné par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Madame le Maire fait lecture de l'article 432-12 du code pénal définissant la prise illégale d'intérêts ou délit d'ingérence aux conseillers municipaux.

Complément de compte-rendu:

Madame CHOTIN Françoise, déléguée de la commune au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois, informe le conseil municipal que la cotisation annuelle des communes s'élèvera à un euro / habitant. Le budget du SITS Lochois n'étant pas encore réalisé, un montant de deux euros est à prévoir au budget de la commune.

Séance levée à: 22:20

En mairie, le 17/01/2017
Le Maire
Maryse GARNIER